

Entrée/sortie d'associés SISA capital variable

Le principe :

Un associé est libre de se retirer, mais cela ne doit pas faire diminuer le capital social en dessous du **capital minimal**

Capital maximal €€€€€€€€€€€€€€€€

Capital effectif

Entrée / sortie des associés entre les bornes du capital

- Déclaration au RCS (mise à jour de l'identité de tous les associés)
- Déclaration auprès des impôts

Pas de modification des statuts

Capital minimal € €

Minimum de 1/10
du capital maximal

Entrée/sortie des associés **au-delà** des bornes du capital

Mêmes conditions

Modification des **statuts** (car modification du capital)

- JAL
- RCS
- BODAC
- C

Prévoir un capital adapté aux **évolutions prévisibles** de la SISA !



La responsabilité des associés

Loi Valletou : 27 décembre 2023

AVANT

Responsabilité des associés **proportionnelle**
à l'apport en capital

APRES

Responsabilité des associés limité au **double**
de l'apport en capital

Exemple : Capital social 200 € // Dette 40 000 €

Capital social de 200€	% du capital social	Dette à payer (avant Loi Valletou)	Dette à payer (après Loi Valletou)
Associé 1 Part = 100 €	50%	20 000 € (50% de la dette)	200€ (2x la part de l'associé)
Associé 1 Part = 50 €	25%	10 000€ (25% de la dette)	100€ (2x la part de l'associé)
Associé 1 Part = 50 €	25%	10 000€ (25% de la dette)	100€ (2x la part de l'associé)



Pensez à modifier
vos statuts !

La FMPS

Fédération des Maisons et équipes de Santé
Région Centre-Val de Loire

contact@fmeps-cvl.fr



Association
L.1901 créée PAR
et POUR les
professionnels de
santé en équipe
coordonnée



Accompagnement

Dans son rôle de **développement des exercices coordonnés**, la FMPS **accompagne les dynamiques d'équipe** de ses adhérents, de la réflexion du projet à son développement de haute maturité.

Développement de projets

Questions juridiques

Aspects financiers

Coordination



Représentation

La FMPS **représente les équipes coordonnées** auprès des instances et institutions locales, départementales, régionales ou nationales.

Force de proposition pour l'évolution des politiques régionales / nationales

i Information

La FMPS **informe et conseille** les professionnels de santé sur le montage d'un **projet de santé**, ainsi que sur les **aspects juridiques et financiers** de l'exercice coordonné

Information aux élus des collectivités



Formation

Des **coordinateurs de MSP**, en lien avec l'EHESP



La FMPS est en lien avec les **autres fédérations régionales** des MSP

Relais régional du mouvement AVECSanté

<https://avecsante.fr>

Fédération des Maisons et équipes de Santé
Région Centre-Val de Loire
contact@fmeps-cvl.fr